

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE
COMMUNAUTE – EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 03 Mars 2020

Le Mardi 03 Mars 2020 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	14
Membres du Comité de Direction suppléés :	02
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	02
Date de convocation :	25/02/2020

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. Michel CANNAC, M. Francis MAZARS, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, M. Jean ROMIGUIERE, M. Jean-Louis DENOIT, M. Christian ROCHE, M. Jean-Michel REYNES.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Roger LESCURE, M. André ROMIGUIERE, M. Michel CABROL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. Bruno GIMENEZ, M. Marc PORTE, M. Michel DURAND, M. José DEWIT, Mme Sophie ROUDIL.

Pouvoirs : M. Alain ALONSO a donné son pouvoir à M. Michel RAFFI/ M. Michèle COUDERC a donné son pouvoir à M. Christian ROCHE.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

PERSONNEL : CONTRATS DU PERSONNEL SAISONNIER 2020

Concernant le fonctionnement des équipements touristiques exploités et gérés par l'Office de Tourisme Communautaire et l'accueil dans les bureaux d'informations de la structure, des agents saisonniers sont recrutés.

Il est proposé de procéder au recrutement d'agents comme suit pour la saison 2020 :

- 4 postes de **droit privé à temps complet** et relevant de la Convention Collective n°3175 des Organismes de Tourisme après revalorisation de la grille indiciaire et de la valeur du point :

-1 CDD du 27/04/2020 au 02/10/2020 du capitaine du bateau – indice 1946 ;

-1 CDD du 27/04/2020 au 02/10/2020 du matelot et guide sur le bateau – échelon 1.2 indice 1450 ;

-1 CDD du 29/06/2020 au 31/08/2020 d'un agent d'accueil à Terra Olt et en soutien aux bureaux d'accueil- échelon 1.1 indice 1380 ;

-1 CDD du 12/07/2020 au 31/08/2020 d'un agent d'accueil – échelon 1.1 indice 1380 sur le bureau de Flagnac.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, valide le recrutement des emplois saisonniers mentionnés ci-dessus.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 09 Mars 2020

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.